



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopte : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre : -  
Abstentions :

Date Convocation : 02/07/2019  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 08/07/2019

Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le **9 JUIL. 2019**

ID : 033-213301435-20190708-2019\_59-DE

**Délibération n° 2019-59**

Le Lundi 08 juillet 2019

L'an deux mille dix neuf, le huit juillet à dix-huit heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le deux du mois de juillet deux mille dix neuf

**Présent(s) :** Alain TABONE – Gérard BAGAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT – Maribel ROBERT SOARES - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS – Josiane DESTOUESSE - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Cyril CHERIGNY procuration à Jean-Roger THUILLAS

Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE

**Absent(s) excusé(s) :** Cyril CHERIGNY – Gilles THIBAUD – Sandra BERTHOLON FOUGERE

**Le secrétariat a été assuré par :** Jean-Paul SCHAUS

**DELIBERATION PORTANT DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** la présentation de demande en non-valeur n°3887810232 déposée par Madame CHAMPAGNE, Trésorier-receveur de la Trésorerie de Saint-André de Cubzac,

**CONSIDÉRANT** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Trésorier-receveur dans les délais réglementaires,

**CONSIDÉRANT** qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Madame CHAMPAGNE, Trésorier-receveur présente au Conseil municipal par demande en date du 11 juin 2019, une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 345,25€ d'une dette résultant des exercices 2016 et 2017 du Budget principal.

Ces pièces ont pour référence les n°T-3002491032 et n°T-3571631032 et concerne des annulations de mandats pour les redevables suivants :

- La Poste (exercice 2016) pour un montant de 256,09€,
- L'office notarial SEPZ (exercice 2017) pour un montant de 89,16€,

Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le - 9 JUL. 2019

ID : 033-213301435-20190708-2019\_59-DE

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les annulations de mandats faisant l'objet de cette demande n° 3887810232.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les annulations de mandats faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n°3887810232 jointe en annexe, présentée par Madame CHAMPAGNE, Trésorier-receveur, pour un montant global de 345,25€ sur le Budget principal.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2019, à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*

**Le Maire,**

**Alain TABONE**

